

de la paroisse de Ste. Geneviève de Berthier, diocèse de Montréal, âgée d'environ trente-quatre ans, ayant reconnu que hors de l'Eglise il n'y avait point de salut, de sa bonne volonté et sans aucune contrainte a fait entre mes mains une profession expresse et solennelle de la Foi Catholique, Apostolique et Romaine ; et a abjuré l'hérésie protestante qu'elle professait, en prononçant la formule prescrite à cet effet dans le Rituel du diocèse ; et ensuite de cette profession je lui ai donné publiquement l'absolution de l'hérésie, en vertu des lettres d'archiprêtre à moi continuées par Mgr. J. J. Lartigue, évêque de Montréal.

" En foi de quoi, je, curé de la paroisse de Ste-Geneviève de Berthier, ai signé le présent acte avec la dite dame Susanne Walker et les témoins susdits.

" Fait en l'église de Ste-Geneviève de Berthier les jour et an que dessus.

" SUSANNAH WALKER.

" L. M. R. BARBIER.

" PRE. MÉNARD, PTRE.

" J. F. GAGNON, PTRE. "

III. Serment d'une personne hérétique devant contracter mariage avec une partie catholique.

" Je, soussigné, voulant contracter mariage avec Delle. Julie..... devant un prêtre catholique, et ayant pour cela recours à une dispense particulière de la cour de Rome, qui a été donnée à la dite Delle. Julie..... par Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal, *promets à Dieu, sur la foi des Saints Evangiles, et en présence de Messire Gagnon, archiprêtre et curé, délégué du dit Seigneur Evêque, que je laisserai à tous les enfants qui naîtront de mon mariage avec la dite Delle. Julie..... la liberté de suivre la religion Catholique, Apostolique et Romaine, et que je ne gênerai jamais, en aucune manière, la dite Delle. Julie..... dans l'exercice de la même religion dont elle fait profession. (1)*

" *Ainsi Dieu me soit en aide et ces Saints Evangiles.*

" Berthier, 10 avril 1846.

" S. H. STUART, 71st. Rgt. " (2)

Les mariages mixtes contractés en face de l'Eglise Catholique n'ont jamais lieu sans ce serment de la partie hérétique.

Disons enfin que le nombre de baptêmes faits à Ste. Geneviève de Berthier, en 1888, a été de 154 : celui des sépultures, de 92 ; et celui des mariages, de 20.

On nous écrit d'Ottawa les lignes suivantes. Nous les reproduisons après les avoir corrigées.

(1) Ce mariage a été contracté le 15 avril 1846.

(2) M. Stuart était officier au 71e régiment alors stationné en cette province.